Politique de formation des entraîneur·e·s, animateur.trice.s et leaders

Tous les entraîneurs ou animateurs œuvrant au sein d'Athlétisme Québec (AQ) doivent respecter les minimas de formation. L'objectif de la présente politique, actuellement en vigueur, est de s'assurer que tous les entraîneurs contribuent activement à la mise en place d'un environnement sain, sécuritaire, adapté et stimulant pour l'ensemble des athlètes.

Certification :

AQ recommande que tous athlètes s'entraînent sous la supervision d'entraîneurs ayant obtenu leur certification dans leur contexte (voir liste des entraîneurs certifiés) approprié et encourage tous les entraîneurs à obtenir leur certification dans les plus brefs délais.

Contextes :

La formation PNCE est conçue pour être alignée avec ces différents contextes, permettant à chaque entraîneur de recevoir la formation la plus pertinente pour leur rôle spécifique.

L'entraîneur est fortement encouragé à poursuivre sa formation et certification en fonction du contexte dans lequel il évolue et selon les recommandations spécifiques à chaque contexte, conformément à cette politique. Voir plus d'informations sur les étapes à suivre pour devenir entraîneur.

Quelle est la différence entre un entraîneur et un Animateur·rices / Leader ? Un animateur et un entraîneur partagent des tâches d'encadrement, mais avec des objectifs différents. Un animateur anime des activités récréatives et ludiques, tandis qu'un entraîneur prépare des sportifs à des compétitions ou à l'amélioration de leurs performances.

Rôle	Description	Contexte typique	Affiliation requise auprès d'Athlétisme Québec
Animateur·rice (CSLR)	Anime des activités récréatives et ludiques pour les enfants. Vise l'introduction aux habiletés fondamentales et à l'athlétisme dans un environnement sécuritaire, motivant et basé sur le plaisir.	Groupes d'initiation, activités CSLR (Cours-Saute-Lance-Roule, Camps de jour, centres communautaires, etc.), 12 ans et moins	Entraîneur **local/ régional** selon leur champ d'intervention
Leader (course sur route et trail)	Formé(e) via la formation Leader d'Athlétisme Canada. Agit comme chef de file dans la communauté pour encadrer des coureurs récréatifs adultes seulement. Formation axée sur l'encadrement, la prévention des blessures et la motivation.	Groupes de course récréatifs, clubs communautaires, sentiers ou parcours urbains	Entraîneur **local/ régional** selon leur champ d'intervention

Rôle	Description	Contexte typique	Affiliation requise auprès d'Athlétisme Québec
Entraîneur (Sportif, Club, Performance)	Prépare les athlètes en vue de la compétition ou de l'amélioration de la performance. Assure un encadrement technique, la planification de l'entraînement et le suivi régulier.	Suivi individuel ou en groupe, compétitions RSEQ, régionales, provinciales ou nationales	Entraîneur **local/régional ou provincial** selon leur champ d'intervention

Minima :

Le respect des minima de formation vise à garantir que tous les entraîneurs soient minimalement outillés pour soutenir les athlètes dans leur développement et ce, selon les exigences du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) et en fonction du contexte et du niveau de leur engagement à titre d'entraîneur.

Cette politique place la responsabilité sur l'entraîneur, soutenu par son club, de continuer à travailler à son développement professionnel à travers la formation PNCE et d'autres formations complémentaires, afin d'atteindre son potentiel personnel et celui de ses athlètes.

Pourquoi dois-je suivre des formations PNCE ?

Tous les entraîneurs sont soumis aux mêmes règles d'application, de manière uniforme et sans exception. Même si vous œuvrez comme entraîneur depuis plusieurs années, tous les entraîneurs affiliés à Athlétisme Québec doivent respecter les exigences de la politique. Le respect des minimas de formation vise à garantir que chaque entraîneur dispose des outils nécessaires pour accompagner efficacement les athlètes dans leur développement, conformément aux exigences du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE).

J'ai déjà suivi une formation PNCE. Devrai-je en suivre d'autres ?

Pas nécessairement. Selon votre statut PNCE, vos formations antérieures, votre contexte d'intervention et votre rôle actuel, il est possible que votre niveau de formation soit déjà adéquat pour répondre aux exigences de votre fonction. Si tel est le cas, aucun niveau de formation supplémentaire ne sera requis.
Un accompagnement personnalisé est offert aux entraîneurs affiliés à Athlétisme Québec afin de clarifier leur situation. Pour en savoir plus sur le cheminement recommandé ou exigé selon votre situation, consultez les étapes à suivre pour devenir entraîneur ou de contacter directement Athlétisme Québec afin de faire une demande d'équivalence et de reconnaissance des acquis.

Les minimas sont-ils obligatoires pour tous les entraîneurs?

Oui. Tous les entraîneurs doivent être affiliés à Athlétisme Québec conformément à la Politique d'affiliation, et doivent également respecter la Politique de formation des entraîneurs.

Voici un texte rédigé pour la section FAQ / Q&R de la politique, en français, intégrant l'information demandée de manière claire et conviviale :

Est-ce possible de commencer à entraîner avant d'avoir complété toutes les exigences minimales ?

Oui, il est possible de commencer à entraîner avant d'avoir atteint toutes les exigences minimales, à condition de compléter les étapes 1 et 2 immédiatement. Ces étapes peuvent être complétées de façon autonome, facilement, sur un weekend.

- Étape 1 : Formation en ligne (autonome) : Vous devez compléter la formation suivante :
  - Initiation à l'entraînement sportif du PNCE
  - Formation sur la sécurité dans le sport – En contact direct avec les athlètes
  - Entraîner des athlètes ayant un handicap du PNCE
  - Introduction au développement à long terme en athlétisme
  - Devenez prêt pour le para en athlétisme

- Étape 2 : Formation en ligne (autonome. Prérequis : Avoir complété l'étape 1. Vous devez compléter les formations suivantes :
  - Modules synchrones "fondations"
  - Prise de décisions éthiques (PDE)

Statut obtenu après les étapes 1 + 2 : "**En formation**"

Vous devez ensuite compléter votre formation minimale à la première occasion possible, idéalement **dans un délai de trois (3) mois**, en suivant la formation spécifique au contexte dans lequel vous entraînez (par exemple : Initiation, Sportif, Club) afin d'obtenir votre statut « formé ».

Voir plus d'informations sur les étapes à suivre pour devenir entraîneur

Rôle / Contexte	Exigence minimale	Certification recommandée
Règle universelle pour les entraîneur·e·s, animateur.trice.s et leaders		
12 ans et moins	Formé **CSLR**	Certifié **CSLR**
Groupe de course à pied	Formation Leader de course sur route et trail complété	Formation Leader de course sur route et trail complété
13 ans et plus	Formé selon le contexte (**Sportif** ou **Club** ou **Performance**)	Certifié selon leur contexte (**Sportif** ou **Club** ou **Performance**)
Règle spécifique en fonction du contexte des entraîneur.es		
Jeux du Québec – Entraîneur-chef	Formé entraîneur **Club**	Certifié entraîneur **Club**
Jeux du Québec – Entraîneur adjoint	Formé entraîneur **Sportif**	Certifié entraîneur **Sportif**
Sport-études – Entraîneur-chef	Formé entraîneur **Performance**	Certifié entraîneur **Performance**
Sport-études – Entraîneur adjoint	Formé entraîneur **Club**	Certifié entraîneur **Club**
Champ. provinciaux U16 / U18 - Accréditation Entraîneur	Formé entraîneur **Sportif ou Club**	Certifié entraîneur **Sportif ou Club**
Équipe Québec U16 / U18 - Entraîneur adjoint	Formé entraîneur **Club**	Certifié entraîneur **Club**
Équipe Québec U16 / U18 – Entraîneur-chef	Certifié entraîneur **Club**	Certifié entraîneur **Club**
Champ. provinciaux U20 / Senior / Maître - Accréditation Entraîneur	Formé entraîneur **Club**	Certifié entraîneur **Club**
Champ. nationaux U20 / Senior - Accréditation Entraîneur	Certifié entraîneur **Club**	Certifié entraîneur **Performance**
Équipe Québec U20 / Senior – Entraîneur adjoint	Formé entraîneur **Performance**	Certifié entraîneur **Performance**
Équipe Québec U20 / Senior – Entraîneur-chef	Certifié entraîneur **Performance**	Certifié entraîneur **Performance**
PSDE – Entraîneur	Formé entraîneur **Performance**	Certifié entraîneur **Performance**
RSEQ Secondaire – Entraîneurs	Formé entraîneur **Sportif**	Certifié entraîneur **Sportif**
RSEQ Collégial / Universitaire – Entraîneur adjoint	Formé entraîneur **Club**	Certifié entraîneur **Club** ou **Performance**
RSEQ Collégial / Universitaire – Entraîneur-chef	Formé entraîneur **Performance**	Certifié entraîneur **Performance**